



Comprendre les produits phytopharmaceutiques



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

C'est quoi, les produits phytopharmaceutiques ?

Ce sont des produits qui **protègent et soignent les végétaux**. Ils éloignent ou détruisent les organismes nuisibles (champignons, insectes, ravageurs...) ou stimulent les défenses naturelles des plantes. Comme pour les médicaments, les protections phytopharmaceutiques sont **des molécules chimiques ou naturelles**. En agriculture biologique aussi nous utilisons des produits phytopharmaceutiques comme le cuivre, l'argile ou encore le soufre.



Les différentes classes de produits

Tout est une question d'équilibre et de dosage. Au même titre que les médicaments sont utiles pour soigner les humains, les produits phytopharmaceutiques sont utiles pour soigner les plantes.



1

Substances chimiques de synthèse



2

Produits de biocontrôle



3

Préparations naturelles peu préoccupantes

Produits utilisables en agriculture biologique



Pourquoi les utilisons-nous ?

Pour comprendre l'utilisation de ces produits, il faut remonter dans le passé. Après la seconde guerre mondiale les produits phytopharmaceutiques ont été utilisés **pour développer une agriculture intensive** afin de nourrir rapidement et à bas prix la population française pour tendre vers l'auto-suffisance alimentaire.



Les techniques agricoles ne cessent d'évoluer et la technicité dans la manière de soigner également. Les agriculteurs sont les premiers à tester et expérimenter **de nouveaux moyens pour limiter leur utilisation via l'agroécologie, le label Haute Valeur Environnementale (HVE)**...

La transition vers une agriculture plus durable demande des investissements et du temps. Si les agriculteurs ont trouvé de

nombreuses méthodes alternatives fiables pour protéger leurs récoltes, il reste encore aujourd'hui des impasses techniques **que seuls les produits phytosanitaires peuvent résoudre**. Mais les agriculteurs continuent ce travail de recherche et d'expérimentations pour trouver des solutions **efficaces et pérennes**.

Est-ce que les machines utilisées pour épandre sont contrôlées ?

Tout à fait. Le contrôle technique des appareils d'application des produits phytopharmaceutiques est obligatoire. Les appareils sont contrôlés tous les 3 ans par un organisme indépendant. Pour ceux qui sont sous signes de qualité cette fréquence peut-être plus élevée à raison d'une fois par an.

Y a-t-il un encadrement de leur utilisation ?

Les produits phytopharmaceutiques sont soumis à la réglementation française et européenne, **parmi les plus strictes au monde concernant leur commercialisation et leurs conditions d'usage**. Chaque produit, pour être utilisé, doit bénéficier d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), sauf pour les préparations naturelles peu préoccupantes.

Les agriculteurs, quant à eux, doivent : valider une certification pour l'achat et l'utilisation des produits, recevoir un Conseil Stratégique Phytosanitaires, faire contrôler leur matériel d'application et tracer tous les produits utilisés dans un registre annuel.

Par conviction et pour aller plus loin que la réglementation, de plus en plus d'agriculteurs s'orientent vers **l'agroécologie et les certifications environnementales** comme l'Agriculture

Biologique (AB) ou le label Haute Valeur Environnementale (HVE). Ils privilégient les méthodes alternatives : rotation des cultures, désherbage mécanique, culture de variétés naturellement plus résistantes et **s'appuient sur les organismes vivants présents ou lâchés** (coccinelles, chauves-souris, ...), etc.

A noter que des démarches **des agriculteurs savoyards** en faveur de la réduction des produits de synthèse et du développement de l'agri-environnement existent **depuis les années 1970** et ont été renforcées avec la création des signes officiels de qualité (AOP et IGP), **bien avant le Grenelle de l'Environnement de 2008** ! Dans les années 1990, par exemple, ont été introduits les typhlodromes dans les vergers de Savoie Mont-Blanc, des prédateurs naturels des acariens qui perturbent la photosynthèse des arbres.

Comment un agriculteur sait que c'est le bon moment pour traiter ?

Les agriculteurs connaissent les animaux et les végétaux. C'est leur métier ! **Ils savent quel est le moment pour traiter grâce à leur savoir-faire**. Ils s'appuient sur : des observations, des bulletins techniques (santé végétale, météo...), des OAD (Outils d'Aide à la Décision) comme des logiciels de modélisation qui simulent les risques, des stations météo, des observations et conseils des techniciens de la Chambre d'agriculture, **neutres et indépendants**.



Ces produits sont-ils dangereux pour ma santé ? Est-ce que je peux manger des produits traités ?



Tous les produits utilisés en France sont préalablement autorisés par **l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)** qui vérifie rigoureusement leur innocuité avant la délivrance

de l'AMM ! L'ANSES valide l'utilisation de chaque produit, et donc les doses d'application, pour limiter les résidus sur les produits que nous consommons au quotidien : c'est ainsi qu'est fixée la **Limite Maximale de Résidus (LMR)** qui peuvent être contenus dans un kilo de fruits, légumes ou céréales.

Les agriculteurs sont des professionnels formés et détiennent un certificat nominatif qui atteste de connaissances indispensables pour utiliser les produits phytopharmaceutiques. Ce certificat, **le Certiphyto**, est à renouveler tous les 5 ans pour actualiser ses connaissances tant sur la réglementation que les techniques alternatives.

Les produits phytopharmaceutiques sont dangereux **s'ils ne sont pas utilisés correctement**. Ce n'est pas pour rien que les particuliers, non formés à leur utilisation, ne peuvent trouver que certains produits de biocontrôle en libre-service dans les magasins de bricolage ou de jardinage !

Et les abeilles dans tout ça ?

Tout n'est qu'équilibre. L'agriculteur a besoin des pollinisateurs pour récolter. Un arboriculteur a besoin des abeilles pour que ses fleurs deviennent des pommes.

Certains d'entre eux sèment des plantes mellifères, riches en nectar et pollen, pour contribuer au maintien de l'espèce. À noter que l'emploi des produits phytopharmaceutiques en période de floraison et de production d'exsudats (résine, sève rejetée par la plante) **est strictement encadré.**

Seuls les produits respectueux des populations des abeilles peuvent être employés selon des conditions d'horaires et de périodes bien précises.



Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

52 avenue des Iles
74000 ANNECY
Tél : 04 50 88 18 01

40 Rue du Terraillet
73190 SAINT-BALDOPH
Tél : 04 79 33 43 36

contact@smb.chambagri.fr

CONSEIL
SAVOIE MONT BLANC